



# ECHOS *de la* MONUSCO

Volume VIII - N°64 • Décembre 2016



**Antonio Guterres**  
nouveau Secrétaire  
général de l'ONU



## VIH/SIDA et Droits de l'Homme : Progrès et défis



**DÉFENDEZ LES  
DROITS DE QUELQU'UN  
AUJOURD'HUI**

Journée des droits de l'Homme 2016



### LE NOUVEAU CHEF DES NATIONS UNIES INVITE A FAIRE DE 2017 UNE ANNEE DE PAIX

✉ Par Charles A. Bambara\*

Un nouveau Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, a pris fonction. Ancien Premier ministre portugais il a été pendant dix ans à la tête du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.



Dans son message de nouvel an, il déclaré *“Faisons de 2017 une année pour la paix”*. Tout un programme, au regard des défis multiples que le monde traverse, en Afrique, dans le monde arabe, en Amérique latine et ailleurs.

Les questions pertinentes qu’il pose nous interpellent en tant que casques bleus : *“Comment venir en aide aux millions d’êtres humains pris au piège de conflits, et qui souffrent énormément dans des guerres interminables?”*

Dans l’Est de la RDC, des millions de congolais sont pris au piège d’un conflit lâche mené par les groupes armés qui avancent nuitamment dans les villages isolés en pleine forêt pour frapper, tuer, voler, violer et disparaître. Et pour venir en aide à ces populations, le Conseil de sécurité a doté la MONUSCO de moyens importants : la plus importante Force d’une Mission de paix à travers le monde, appuyée par une Brigade d’intervention avec un mandat offensif qui elle-même peut compter sur l’apport des drones non armés, une première dans l’histoire de l’ONU.

Des progrès indéniables ont été enregistrés certes par la MONUSCO au plan militaire, mais beaucoup reste à faire tant sur le front de l’ADF, des FDLR que d’autres groupes armés.

D’autres missions de paix de par le monde font aussi face à des défis dans l’accomplissement de leurs feuilles de route.

On comprend donc que le nouveau chef des Nations Unies Antonio Guterres ait affirmé dans son discours d’investiture que *“l’ONU doit se préparer à changer”*. Et il a aussi promis de *“repenser les stratégies et les opérations de maintien de la paix, et de mieux communiquer...”*

D’ailleurs, nombreux sont ceux qui présentent M. Guterres d’ailleurs comme un réformateur, qui a initié des changements importants au HCR et qui devrait introduire un certain nombre de réformes dans le fonctionnement du système onusien. Joignant la parole à l’acte il a par exemple lancé déjà sa croisade pour la parité genre, avec ses premières nominations.

Mais le ton est ainsi donné dans ce message de nouvel an de M. Guterres *“Engageons-nous à faire de la paix notre priorité absolue”*. Ce message est adressé aux multiples Agences et Fonds du système des Nations Unies mais aussi et surtout aux 41,000 fonctionnaires de l’administration onusienne qui, eux, doivent traduire en acte les décisions d’une organisation septuagénaire. ■

\*Directeur de l’Information Publique

#### DOSSIER VIH/SIDA

- 3 Antonio Guterres : “Faisons de 2017, une année pour la paix”
- 4 Le Dialogue global inclusif, un nouvel espoir pour des élections crédibles et équitables en RDC
- 5 Commémoration de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA 2016 en RDC
- 6 Une occasion de rapprocher l’action de l’ONU des communautés locales
- 7 Lutte contre le VIH/SIDA
- 10 Hommage rendu aux personnes décédées en raison de complications liées au SIDA

#### DOSSIER DROITS DE L’HOMME

- 11 La célébration de la journée internationale des droits de l’homme, édition 2016
- 12 José Maria Aranaz : « La situation actuelle des droits de l’Homme est loin d’être parfaite en RDC...mais elle ne peut être comparée à celle d’il y a 10 ou 15 ans »
- 14 Alexis Thambwe Mwamba : « Des progrès significatifs ont été réalisés bien qu’il nous reste encore beaucoup à faire »
- 15 Mettre fin à l’impunité à travers l’appui à la justice congolaise
- 16 Andrew Gilmour, Secrétaire général Adjoint aux Droits de l’Homme en RDC appelle à l’ouverture de l’espace démocratique et au respect des libertés fondamentales pour tous
- 17 Une feuille de route vers l’ouverture de l’espace démocratique jugée nécessaire
- 18 Le respect des droits de l’homme, une condition sine qua non au renforcement de la protection des civils en RDC
- 19 Pour un renforcement de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes

Directeur de l’Information Publique  
Charles Antoine Bambara

Chef de l’Unité des Publications  
Aissatou Laba Toure

Rédacteur-en-Chef  
Tom Tshibangu

Infographiste  
Jésus Nzambi Sublime

#### Contributeurs

Théophile Kinda, Joseph Tabung Banah, Jean-Luc Kassa, Yves Mashako, Joseph Balironda, Marie Jocelyne Palenquet, Charlotte Songue, Hélène Devaux, Fatouma Toure, Perry Mbibong, Maimouna Tankoano, Hanan Talbi

# Antonio Guterres : “Faisons de 2017, une année pour la paix”

Dans son message diffusé dimanche 1<sup>er</sup> janvier 2017, à l’occasion du Nouvel An et de son entrée en fonction, le nouveau Secrétaire général de l’ONU, Antonio Guterres, a appelé à faire de la paix une “priorité absolue” en 2017, une année qu’il souhaite être “pour la paix”. L’ex-premier ministre socialiste portugais, succède à Ban Ki-Moon qui a occupé ce poste pendant 10 ans. Ci-dessous l’intégralité de son message.

**“**En cette première journée à la tête des Nations Unies, une question me pèse sur le coeur.

**Comment venir en aide aux millions d’êtres humains pris au piège de conflits, et qui souffrent énormément dans des guerres interminables?**

Une force meurtrière décime les civils. Des femmes, des enfants, des hommes sont tués ou blessés, forcés à l’exil, dépossédés et démunis. Même les hôpitaux et les convois humanitaires sont pris pour cible.

Dans ces guerres, il n’y a aucun gagnant: tout le monde est perdant. Des milliards de dollars sont dépensés, détruisant des sociétés et des économies entières et alimentant des méfiances et des peurs qui se transmettent

de génération en génération. Des régions entières sont déstabilisées, et la nouvelle menace du terrorisme global plane sur nous tous.

En ce Jour de l’An, je vous demande à tous de prendre avec moi cette résolution :

Engageons-nous à faire de la paix notre priorité absolue.

Faisons de 2017 l’année où nous tous citoyens, gouvernements et dirigeants aurons tout fait pour surmonter nos différences.

De la solidarité et la compassion dans notre vie quotidienne, au dialogue et au respect quelles que soient les clivages politiques ... Des cessez-le-feu sur le champ de bataille aux compromis à la table des négociations pour parvenir à des solutions politiques...



Photo ONU

Le portrait officiel du Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, au siège de l’ONU à New York

La paix doit être notre objectif et notre guide.

Tout ce que nous valorisons en tant que famille humaine – la dignité et l’espoir, le progrès et la prospérité – dépend de la paix.

Mais la paix dépend de nous.

Engagez-vous à mes côtés au service de la paix, jour après jour.

Faisons de 2017 une année pour la paix”. ■



Photo ONU

A l’occasion de sa prise de fonction, Antonio Guterres, le nouveau Secrétaire général des Nations Unies, dépose une gerbe de fleurs pour honorer les membres du personnel de l’ONU qui ont péri dans l’exercice de leurs fonctions



Kinshasa, les membres de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), ont facilité les travaux du dialogue global et inclusif

## Le Dialogue global inclusif, un nouvel espoir pour des élections crédibles et équitables en RDC

Le 31 décembre 2016, la RDC a vécu des moments historiques avec la signature de « l'accord global et inclusif du Centre Diocésain », entre les signataires de celui du 18 octobre 2016 et ceux de l'opposition qui n'y ont pas participé. Les recommandations issues de ces assises facilitées par la conférence Episcopale Nationale du Congo, a été accueillies par la communauté internationale et la population congolaise comme un espoir qui redonne un nouveau souffle à la RDC. Le Secrétaire général de l'ONU félicite tous les acteurs congolais qui ont permis d'atteindre cet accord, et indique qu'il est attendu que des dispositions soient concrètement prises pour aller vers des élections sans délais. Tous les acteurs politiques doivent travailler à créer un environnement propice pour l'organisation d'élections libres, équitables et crédibles et éviter toute utilisation de la violence.

Par Théophile Kinda/MONUSCO

Pour le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Maman Sidikou, l'exclusivité souhaitée a permis d'avoir ce consensus plus large, mais le travail doit continuer, il faut sauvegarder la stabilité politique en mettant en œuvre chaque point de cette nouvelle feuille de route politique.

On note également des encouragements et des félicitations de la communauté internationale comme l'Union Européenne qui soutient et encourage l'aboutissement des négociations comme le résultat de la persévérance de la Conférence épiscopale du Congo.

Saïd Jinnit l'envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la région des grands lacs espère que la mise en œuvre scrupuleuse de l'accord du 31 décembre permettra d'avancer dans la mise en œuvre de l'Accord cadre d'Addis Abeba et favorisera ainsi une plus grande stabilité et

un développement durable dans la région des grands lacs.

La France appelle les signataires et les parties engagées par l'Accord à respecter leur parole à tout faire pour préserver l'esprit constructif qui a présidé aux négociations et à régler dans ce même esprit l'ensemble des points restants en suspens.

Pour la Belgique, le texte adopté constitue un pas important et positif vers une courte transition inclusive. Pour le Vice premier ministre Belge Didier Reynders, la transition devrait nécessairement permettre l'organisation en 2017 d'élections libres, la réouverture de l'espace démocratique et la gestion consensuelle de la transition dans le respect de la constitution.

L'Union Africaine n'est pas en reste. Elle salue la signature de cet accord qui ouvre des perspectives pour l'organisation d'élections libres et équitables en RDC. Il

marque un pas significatif vers la résolution de la crise politique.

Tous les regards sont maintenant tournés dans la mise en œuvre et la mise en place des mécanismes de suivi du dialogue global inclusif. La communauté internationale a sa partition à jouer. Déjà les Nations Unies ont annoncé leur volonté d'accompagner le processus toujours par ses bons offices et continuer son appui sur le plan électoral en ligne avec la résolution 2277 en attendant la nouvelle résolution qui donnera plus de précisions sur la nouvelle feuille de route des Nations Unies.

Cependant, les acteurs politiques congolais ainsi que la population congolaise doivent s'engager résolument à créer un climat favorable à des élections libres, justes et crédibles. L'avenir de la RDC appartient d'abord aux congolais qui doivent être les acteurs de première ligne, la communauté internationale devant apporter son appui et son expertise. ■

# Commémoration de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA 2016 en RDC

Le peuple congolais s'est joint au reste du monde pour commémorer la Journée mondiale de lutte contre le SIDA, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016, sous le thème mondial "Levons la main pour la prévention du VIH". Au niveau national, cette commémoration s'est déroulée sous le thème "Tous ensemble, accélérons notre riposte contre le VIH pour mettre fin à l'épidémie du SIDA d'ici 2030."

Par Joseph Tabung Banah/MONUSCO

À travers le pays, les discours commémoratifs prononcés à cette occasion ont porté sur le bien-être et sur la prévention du VIH, avec un appel à la mobilisation communautaire. L'objectif principal de la journée, selon les différents intervenants, était d'augmenter le nombre de personnes connaissant leur statut sérologique. Les différents intervenants ont aussi rendu hommage aux défenseurs des droits des personnes vivant avec le VIH, les efforts persistants des agents de santé, et l'engagement de la MONUSCO, à travers sa Section VIH/SIDA, à mettre fin à l'épidémie de SIDA d'ici à 2030 en RDC. Lors des cérémonies organisées en différents lieux du pays, la

plupart des autorités qui se sont exprimées ont reconnu les progrès accomplis jusqu'à présent dans la lutte contre cette épidémie mondiale.

Au cours de ces cérémonies, les représentants de la MONUSCO ont donné lecture du message du Secrétaire général de l'ONU appelant à davantage d'action et d'engagement. Dans ce message au sujet de cette Journée, Ban Ki-moon a reconnu les efforts fournis par les acteurs de lutte contre le SIDA. "Je suis fier de constater combien l'Organisation des Nations Unies et ONUSIDA, sous la direction de Michel Sidibé, sont déterminés à trouver des méthodes nouvelles et plus efficaces pour mettre fin à l'épidémie," a-t-

il déclaré. Il a conclu en lançant son dernier appel en tant que Secrétaire général de l'ONU : "À l'heure où mon mandat de Secrétaire général touche à sa fin, je lance cet appel vibrant à tous : renouvelons notre engagement de réaliser, ensemble, notre vision d'un monde sans sida".

À Kinshasa, la capitale, les activités commémoratives ont été lancées par le ministre des Affaires sociales et Action humanitaire, représentant le gouvernement congolais. À la fin des activités marquant cette journée, le responsable de la Section VIH/SIDA de la MONUSCO a déclaré que c'était une occasion pour tous les acteurs impliqués dans la lutte contre le VIH de sensibiliser davantage sur la prévention du VIH.

Il faut noter qu'en RDC, le VIH reste encore largement stigmatisé et que cette question a constitué un obstacle majeur dans la lutte contre le VIH. Toutefois, pour mettre fin au SIDA en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030, la campagne visant à encourager les gens à connaître leur statut sérologique et à lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au SIDA, doit être encouragée à tous les niveaux de la vie nationale. ■



Cérémonie commémorative de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA à Rutshuru, avec la participation des autorités de la MONUSCO (le général Beat Eberle, UNPOL, et Joseph Balironda, Chef Section VIH/SIDA) aux côtés de l'Administrateur du territoire, Justin Mukanya.

## Organisation de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA dans les zones post-conflit : Une occasion de rapprocher l'action de l'ONU des communautés locales

L'Est de la RDC est une zone post-conflit, qui a connu des guerres à répétition depuis plus de 20 ans jusqu'à ce jour, entraînant ainsi des conséquences humanitaires multiples, tels que des violences sexuelles, l'appauvrissement de la population, le phénomène des déplacés internes, des enfants non scolarisés, la propagation du VIH et des infections sexuellement transmissibles, comme les hépatites à prévalence très élevée. Voilà pourquoi la Section VIH/SIDA de la MONUSCO met à profit la Journée mondiale de lutte contre le SIDA célébrée le 1er décembre de chaque année, pour mener des actions de sensibilisation et de dépistage volontaire du VIH, privilégiant les territoires post-conflits et ciblant les groupes les plus vulnérables.

✉ Par Dr. Yves Mashako\*



Caravane de sensibilisation contre le SIDA et les violences sexuelles, à Rutshuru au Nord-Kivu

Selon le rapport publié par le gouvernement congolais en 2014, la prévalence du VIH dans la population générale en RDC est de 1,2%. Au Nord-Kivu, elle est de 0,9% tandis que celle de la ville de Goma est de 3,1%. La même source indique aussi que dans certains groupes spécifiques comme les travailleurs du sexe, ce taux peut aller jusqu'à 23%.

A Rutshuru, une zone post-conflit, les sources médicales ont rapporté que durant l'occupation de ce territoire par le groupe rebelle M23 jusqu'en novembre 2013, il est arrivé que la séropositivité des personnes testées à l'hôpital général se situe autour de 18% en moyenne.

Parmi les facteurs favorisant cette propagation il y a le manque d'information et de sensibilisation pour le changement de comportement et les violences sexuelles

utilisées comme arme de guerre, comme en témoigne le nombre élevé d'enfants issus de grossesses non désirées.

Il y a aussi le fait que d'un côté, la plupart de patients n'ont plus accès aux traitements, soit par rupture de stock des médicaments ou encore par peur de se déplacer au risque de se faire violer ou de tomber dans des embuscades et/ ou kidnappings, et de l'autre, la faiblesse dans la coordination ou la supervision des Programmes nationaux de lutte contre le SIDA. En outre, la plupart des ONG internationales qui appuyaient certains centres de santé étaient obligées de se retirer de Rutshuru, suite à la dégradation des conditions de sécurité.

Voilà pourquoi la section VIH/SIDA de la MONUSCO, organise au mois de décembre de chaque année la commémoration de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA en

privilégiant les territoires post-conflits, en ciblant les groupes les plus vulnérables dans le cadre des activités communautaires.

Le choix des territoires post-conflits se justifie par la protection et l'assistance aux populations civiles, y compris le renforcement de l'autorité de l'Etat. Les objectifs poursuivis par cette commémoration sont, entre autres, de contribuer à faire reculer le VIH et le SIDA, de lutter contre les violences sexuelles au sein de la communauté et de renforcer le lien de confiance entre les populations hôtes et la MONUSCO, y compris les Agences du système des Nations Unies en RDC.

C'est aussi une opportunité pour faire connaître nos différents mandats en tant que "One UN".

Durant ces périodes, il y a plusieurs activités qui sont organisées comme des séances de sensibilisation sur le VIH et le SIDA et sur la lutte contre les violences

sexuelles, l'accès gratuit au dépistage volontaire et l'accès gratuit universel aux traitements. Nous saisissons ainsi cette occasion pour appuyer une collecte bénévole du sang, car l'accès au sang sécurisé fait partie de la prévention contre la transmission du VIH.

Dans la province de Nord-Kivu, c'est chaque année que nous organisons ces manifestations populaires dans différents territoires, notamment à Masisi en 2013 et 2015, à Kiwanja en 2014, à Rutshuru-Centre en 2016, et dans les territoires de Beni, Lubero, Butembo en 2016.

Il est important de noter que la Journée internationale de lutte contre le SIDA est une journée de solidarité dans la lutte contre le SIDA et non une journée de célébration ou de réjouissances populaires, car nous n'avons pas encore vaincu le VIH et le SIDA. ■

\*HIV/AIDS Officer, MONUSCO Goma

## Entretien

# Lutte contre le VIH/SIDA

**Aubin Mongili Nkoli : « Les progrès constatés restent très faibles...D'énormes défis demeurent »**

Aubin Mongili Nkoli est responsable provincial de la planification au sein du Programme National Multisectoriel de Lutte contre le SIDA (PNMLS) au Nord-Kivu. Dans cet entretien, il nous brosse un tableau mitigé de la situation actuelle du VIH/SIDA en RDC ainsi que les défis qui restent encore à relever.

Propos recueillis par Joseph Tabung Banah/MONUSCO

## Pouvez-vous nous donner le bilan de la situation du VIH en RDC ?

J'aborderai cette question de bilan par une approche analytique, en démonstration de certains faits et efforts qui prouvent le progrès de l'engagement de notre nation à l'élimination du VIH, à l'instar des autres pays du monde.

Néanmoins, les défis demeurent énormes et la situation reste préoccupante. Le financement de la riposte nationale reste jusqu'aujourd'hui tributaire des ressources extérieures à environ 97%, moins de 30% des malades ont accès aux antirétroviraux, la faible couverture sanitaire de la prise en charge pédiatrique en termes de zones de santé et de formations sanitaires dans les zones de santé, la persistance des comportements marginalisant les personnes vivant avec le VIH (PVIH), l'accès quasi inexistant des PVIH à la charge virale, le nombre élevé de décès parmi les PVIH chaque année, etc.

De 2000 à 2015, l'évaluation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans notre pays révèle les faits suivants : l'OMD 6, qui consistait en l'inversion de l'infection à VIH/ SIDA et la mise en place d'un système de santé résilient pour la lutte contre les maladies et épidémies, a été évalué effectivement par l'inversion et la réduction de la tendance de prévalence du VIH/SIDA dans la population à 1,2% depuis 2008 (contre 5% dans les années 90). Et depuis septembre 2015, comme personne n'ignore, il y a eu adoption des 17 Objectifs de développement durable (ODD) par la communauté internationale, dont l'Objectif 3 qui stipule "Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge" avec un accent particulier sur la nécessité de mettre fin, d'ici à 2030, à l'épidémie du SIDA, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite,



Aubin Mongili, responsable provincial de la planification au sein du Programme National Multisectoriel de Lutte contre le SIDA (PNMLS)

les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.

On est parti de l'inversion du VIH/ SIDA (OMD) à l'élimination du SIDA (ODD): cela apparaît généralement une évolution évidente.

Pour ce qui est de notre pays, sous réserve des déclarations des institutions, je peux continuer mon analyse en soulignant que les progrès constatés restent très faibles et peu significatifs par rapport à l'immensité du pays et aux principales cibles à atteindre,

selon le Plan Stratégique National de lutte contre le SIDA 2014-2017.

En effet, il faut savoir que :

1. L'Enquête Démographique et de Santé (EDS 2013-2014) estime la prévalence dans la population générale de notre pays à 1,1% ;
2. Le nombre de personnes connaissant leur statut sérologique est passé de 294.966 en 2010 à 2.023.705 en 2015 ;
3. Le nombre de femmes enceintes VIH+

sous ARV n'était qu'à 3.705 en 2011, comparé à 14.666 en 2015 ;

4. Le taux d'enfants exposés testés VIH+ devra arriver à 0% : il est de 7% en 2015 contre 8% en 2012 ;
5. Plus que les années antérieures, en 2015, près de 29% des besoins nationaux en traitement antirétroviral (TARV) ont été couverts.

Bref, l'écart dans les réalisations paraît encore énorme, ainsi devons-nous, à cet effet, accélérer nos interventions à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie, ce qui fera galoper la riposte nationale avec une maîtrise de principaux facteurs favorisant la propagation de l'infection à VIH.

#### **Selon vous, que peut-on faire pour réduire les nouvelles infections à VIH en RDC ?**

S'inscrivant et restant dans la vision du Chef de l'Etat de la RDC qui prône : «une génération sans Sida en RDC »: il faut une prise de conscience nationale par rapport aux conséquences néfastes liées au VIH et au SIDA, tant au niveau individuel, communautaire que développemental. Ainsi, un accent et un travail de forgeron doit être mis sur les voies de transmission du VIH :

Intégrer l'approche option B+ (stratégie de la prise en charge pédiatrique en faveur des femmes enceintes VIH+, femmes allaitantes vivant avec le VIH et enfants nouveaux nés exposés pour l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant dans tous les sites de prévention avec une parfaite amélioration de la couverture géographique: intrants, équipements, etc. Ceci permettra de rompre efficacement la chaîne de transmission du VIH et espérer avoir de nouveaux nés sans infection à VIH.

Ensuite, intensifier les activités pour la mise en œuvre de la stratégie 90-90-90, et ce, par de fortes sensibilisations couplées au service de dépistage volontaire accessible qui permettront l'atteinte du 1<sup>er</sup> 90; l'amélioration de la qualité de vie des PVVIH par la disponibilité des ARV pour le 2<sup>ème</sup> 90; puis, pour le 3<sup>e</sup> 90, arriver à avoir une charge virale indétectable, cela aurait moins de contamination, ce qui servirait naturellement à la prévention ; assurer une mobilisation communautaire (leur rendre accessible l'information exacte et correcte) en faveur de la lutte contre les inégalités liées au genre, les violences sexuelles où l'on estime que 20% des

femmes victimes de viol sont séropositives au VIH, et contre la stigmatisation et la discrimination qui favorisent la clandestinité des PVVIH, afin que cette communauté change de comportement pour adopter un comportement responsable ; assurer le contrôle qualité des produits sanguins et améliorer la couverture des structures hospitalières qui reçoivent du sang sécurisé devant prévenir la transmission du VIH par voie sanguine de 71% à 100% ; rendre disponibles et accessibles à la population sexuellement active des préservatifs lors des rapports occasionnels, de 46% à 100% ; rendre disponibles et accessibles les informations et services auprès de certaines populations cibles (utilisateurs de drogues injectables; hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes ; professionnels du sexe ; populations en milieu carcéral).

#### **Comment votre programme fait-il pour atteindre tout le monde ?**

Cette question trouve sa réponse dans le PSN 2014-2017 ci-haut cité : notre programme applique une approche multisectorielle et a impliqué 10 différents secteurs prioritaires regroupant tous les ministères publics dans la lutte contre le VIH/SIDA. Ainsi, il comporte 3 composantes (publique, privée et communautaire-confessionnelle) et implique toutes les parties prenantes y compris les partenaires, dans la démarche de la compréhension de l'épidémie, la conception des actions, leur mise en œuvre et leur pérennisation. La réponse nationale au VIH est la synergie d'actions de toutes les couches de la vie sociale sans exception. C'est que les responsabilités d'actions et d'interventions sont bien stratifiées dans cette approche.

#### **Selon votre plan d'actions, quelles sont les approches adoptées pour renforcer les activités de prévention du VIH ?**

Comme je venais de le dire tantôt, des directives sont déjà bien définies dans le PSN 2014-2017, où la riposte nationale reste portée spécifiquement sur la

communication pour le changement de comportement soutenue par l'offre de services de prévention. Notamment, le service de conseil et dépistage volontaire et confidentiel accessible géographiquement sans rupture d'intrants, l'éducation reproductive et sexuelle scolaire et parascolaire, basés sur les données probantes et factuelles reflétant l'âge et le genre ; la promotion et la disponibilité ininterrompue de préservatifs et gels lubrifiants aqueux, la promotion de la prophylaxie post exposition (en cas de viols aussi), y compris la prévention des violences, le diagnostic et la prise en charge des IST, la prise en compte des populations clés (comme les professionnels du sexe, hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, usagers des drogues injectables,

et populations passerelles (camionneurs, miniers, pêcheurs, population en milieu carcéral, femmes et hommes en uniformes, personnes en milieu de travail, personnes en situation humanitaire) comme cibles de la prévention ainsi que le renforcement du système communautaire en synergie avec les secteurs de base, le renforcement des capacités de la société civile à fournir des services, les organiser et en faire le plaidoyer, ceci pour produire des effets attendus au PSN 2014-2017. Toutes ces interventions doivent prendre simultanément une allure exponentielle.

#### **Que peut-on faire pour accroître les ressources pour la prévention du VIH ?**

Renforcer et promouvoir le partenariat public-privé et communautaire ; renforcer le plaidoyer auprès des autorités politico-administratives, des leaders des confessions religieuses, des chefs d'entreprises et des leaders communautaires pour l'auto prise en charge et la mutualisation des moyens pour lutter contre le VIH/SIDA. Développer les mécanismes pour débloquer les décaissements lents ou quasi inexistantes de fonds alloués aux activités liées au VIH tant au niveau national qu'au niveau provincial, tout en y assurant une gestion rationnelle ; envisager, par vote parlementaire au niveau national ou par édits au niveau provincial, des taxes sur les billets d'avion et de bateau, sur la fourniture de l'eau et sur le carburant, etc. pouvant augmenter les ressources locales pour la prévention du VIH. ■

*les progrès constatés restent très faibles et peu significatifs par rapport à l'immensité du pays et aux principales cibles à atteindre*

*les défis demeurent énormes et la situation reste préoccupante.*



Séance de sensibilisation des jeunes à la prévention du VIH

## Lutte contre le VIH à travers des activités communautaires au Sud-Kivu et dans le Tanganyika

Le monde s'engage dans la stratégie à fort impact pour mettre fin à l'épidémie de SIDA d'ici 2030, en mettant en œuvre une prévention ciblée des dépistages et traitements accélérés. Le traitement du VIH est une stratégie très importante pour la riposte au SIDA, contribuant ainsi à prévenir les décès liés au SIDA et à éviter de nouvelles infections. Il aide également les personnes vivant avec le VIH à vivre près de la durée de vie normale, réduisant ainsi la stigmatisation liée au VIH.

Par Dr. Jean-Luc Kassa\*

Il est aujourd'hui largement démontré que le traitement du VIH, administré idéalement dès que possible après le diagnostic, non seulement ralentit la progression des virus, mais empêche également la transmission du VIH. En outre, le droit au meilleur état de santé possible nécessite l'accès à des traitements et à d'autres médicaments pour assurer aux personnes vivant avec le VIH une vie longue et productive.

Cependant, les gens meurent encore parce que le traitement du VIH n'atteint pas tous ceux qui en ont besoin. L'accès au traitement du VIH est donc un pilier essentiel

de la réussite de la riposte au SIDA et est au cœur de l'objectif de mettre fin au SIDA d'ici 2030. En 2015, l'ONUSIDA a adopté un objectif ambitieux: 90% des personnes dépistées, 90% des personnes vivant avec le VIH sous traitement, et 90% des personnes sous traitement avec des charges virales supprimées.

Depuis l'adoption de la Résolution 1983 (2011) du Conseil de sécurité de l'ONU, les liens entre la violence sexuelle y compris les violences sexuelles liées au conflit, et le risque accru d'infection par le VIH ont été davantage reconnus. Dans sa Résolution 2106 en 2013, le Conseil de sécurité a

exhorté les Agences des Nations Unies, les États Membres, et les donateurs à soutenir le développement et le renforcement des capacités des systèmes nationaux de santé et des réseaux de la société civile afin de fournir une assistance durable aux femmes et aux filles vivant avec ou affectées par le VIH et le SIDA dans les conflits armés et les situations post-conflit.

Des stratégies à plusieurs volets sont utilisées par la Section VIH/SIDA de la MONUSCO pour sensibiliser les masses sur la prévention du VIH. Les pairs éducateurs et les travailleurs de la santé sont des contributeurs importants, mais l'immense effort qu'ils ont accompli ne peut pas atteindre le niveau souhaité de sensibilisation. Les médias sont présents dans presque tous les territoires du pays et sont un canal de communication efficace sur la prévention du VIH.

En collaboration avec le Programme National Multisectoriel de lutte contre le SIDA (PNMLS) et l'équipe pays du système des Nations Unies, la Section VIH/SIDA a lancé en 2015-2016 des activités de sensibilisation sur le VIH et le dépistage volontaire dans six territoires du Sud-Kivu et du Tanganyika: Fizi, Shabunda, Walungu, Kabare, Kalemie et Bukavu.

La sensibilisation au VIH et au SIDA dans les zones rurales et dans d'autres groupes vulnérables de la population, tel que les policiers de la PNC et les militaires des FARDC et l'identification des groupes à haut risque pour un programme d'intervention ciblé faisaient partie de ses objectifs. La Section VIH/SIDA travaille avec la PNC, les FARDC, les détenus, les ex-combattants, les femmes et les filles. Les activités de dépistage volontaire dans les communautés ont donné aux populations la possibilité de connaître leur statut sérologique.

Le taux de séropositivité dans les prisons est de 3,8% [Hommes: 3,3%; Femmes: 5,9%]. Veuillez noter qu'à la prison de Bukavu, la plupart des femmes dépistées ont été des visiteurs qui en ont profité pour connaître leur statut sérologique. En général, près de 50% des personnes ont eu les possibilités de connaître leur statut sérologique pour la toute première fois au cours de ces campagnes de sensibilisation. Si nous considérons ceux qui ont été dépistés la dernière fois il y a un an, le taux atteint environ 70%. Les activités de sensibilisation lancées par la Section VIH/SIDA ont eu un impact positif en termes de prestations pour la population. Des efforts plus soutenus sont nécessaires pour sensibiliser la communauté à la prévention du VIH/SIDA. ■

\*HIV/AIDS Officer, MONUSCO, Bukavu



Photo MONUSCO

1<sup>er</sup> décembre : Journée mondiale de lutte contre le SIDA

## Hommage rendu aux personnes décédées en raison de complications liées au SIDA

« J'ai vu un couple périr lentement à cause de complications liées au SIDA » - Joseph Balironda, Chef de la Section VIH/SIDA/MONUSCO

A l'occasion de la commémoration de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA, le Chef de la Section VIH/SIDA de la MONUSCO a rendu hommage aux personnes décédées en raison de complications liées au SIDA. Pour Joseph Balironda, nous avons tous les outils dont nous avons besoin pour prévenir la propagation du VIH. Sa contribution sur ce sujet très important pourrait inspirer les personnes vivant avec le VIH ainsi que tous ceux qui ne connaissent pas encore leur statut sérologique.

✉ Par Joseph Balironda\*

La MONUSCO a travaillé avec la partie gouvernementale, l'équipe pays des Nations Unies, les organisations non-gouvernementales, et de la société civile, pour se joindre au reste du monde afin de commémorer la 287<sup>ème</sup> Journée mondiale de lutte contre le SIDA le 1<sup>er</sup> décembre 2016. Cette journée a été commémorée sous le thème mondial "Levons la main pour la lutte contre le SIDA".

Elle a été consacrée à la sensibilisation au VIH, à honorer la mémoire de nos collègues qui sont décédés en raison du SIDA, et à encourager tout le monde, à tous les niveaux, à contribuer au changement, mais aussi à nous lancer dans l'action de lutte contre cette épidémie mondiale.

La journée a également été l'occasion pour nous de rappeler l'histoire de notre cher ami Alex, qui est décédé en raison de complications liées au SIDA il y a quelques années. Alex, qui était un jeune membre du

personnel de l'ONU dans une Mission de maintien de la paix, avait une belle épouse Brenda.

Ce couple qui avait deux enfants était aussi heureux. Subitement, Alex a développé un cocktail de maladies étranges. Lors d'une de leurs visites à l'hôpital, ils ont été testés pour le VIH et diagnostiqués séropositifs.

En raison de complications récurrentes de santé, Alex a cessé de travailler pour la Mission de maintien de la paix, et est retourné dans son village natal. Alex et toute la communauté croyaient qu'il avait été ensorcelé. Il a choisi de ne pas avoir accès au traitement et a finalement succombé à des complications liées au SIDA.

Brenda de son côté a été prise en charge par sa sœur. Elle a fait le choix d'avoir accès aux services de prévention, de soins, et de soutien. Aujourd'hui, elle est gérante d'un

grand magasin dans sa communauté. Et aussi, elle s'est remariée et avec son nouvel mari, ils ont un enfant qui est libre du VIH.

En cette journée de lutte contre le SIDA, l'histoire d'Alex et Brenda est une histoire de choix. Dans la vie, tout est une question de choix. Nous choisissons tous qui nous sommes. On doit se rappeler ici que nous sommes ce que nous sommes aujourd'hui en raison de choix que nous avons faits hier.

La vérité est que nous avons tous les outils dont nous avons besoin pour prévenir la propagation du VIH. On doit se demander pourquoi nous n'avons pas vaincu cette épidémie. Serait-ce parce que nous ne voulons pas?

En ce temps où un traitement disponible, il n'y a rien à craindre que la peur elle-même. Chacun de nous à des choix à faire et nous devons aussi encourager nos amis à faire le dépistage volonté et précoce. ■

\*Chef de la Section VIH/SIDA

## Droits de l'Homme

## La célébration de la journée internationale des droits de l'homme, édition 2016

La journée internationale des droits de l'Homme, qui est célébrée partout dans le monde le 10 décembre, a été instituée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 4 décembre 1950 pour rendre hommage à l'adoption en 1948 de la déclaration Universelle des droits de l'Homme. Cette journée offre une occasion particulière aux institutions étatiques de même qu'aux organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de faire un bilan de la situation des droits de l'Homme dans le pays et de sensibiliser la société dans son ensemble sur les droits de l'Homme contenus dans cette Déclaration.

Par Marie Jocelyne Palenquet/BCNUDH



De participants posent pour la photo de famille lors de la célébration de la Journée internationale des droits de l'Homme à Bandundu, province du Kwilu

C'est à cet idéal commun à toute l'humanité que sont les droits de l'Homme exige que des hommes et des femmes se tiennent debout pour les faire connaître et les défendre. C'est à juste titre que le thème retenu pour la célébration de cette journée en 2016 est : *"Défendez les droits de quelqu'un aujourd'hui"*. Cette année, elle a été couplée au 20e anniversaire de la présence du bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme en RDC. Comme pour les années antérieures, tous les bureaux de terrain du BCNUDH ont organisé des cérémonies avec les autorités locales et provinciales et les organisations de la société civile. Des conférences-débats, des concours scolaires, activités théâtrales et sportives ont marqué cette journée autour du thème de l'année.

A Kinshasa, la cérémonie officielle de cette journée a été présidée par le Ministre de la Justice et Droits Humains. Elle s'est ouverte avec la projection d'un documentaire retraçant les actions du bureau des droits de

l'Homme en RDC sur les 20 dernières années.

Dans son allocution, le représentant des organisations de défense des droits de l'Homme a dressé un bilan de la situation des droits de l'Homme dans un contexte socio-culturel, politique, économique et sécuritaire marqué par des conflits intercommunautaires à l'Est du pays et la non-organisation des élections présidentielle et législative dans le délai constitutionnel, lesquels suscitent des craintes et alimentent des incertitudes au sein de la population. Il a également salué les progrès réalisés ainsi que le travail accompli par le Gouvernement et le BCNUDH dans la protection et la promotion des droits de l'Homme.

Le Directeur du BCNUDH a, pour sa part, axé son discours sur le travail et les réalisations du Bureau des droits de l'Homme durant les 20 ans de sa présence en RDC. Il a relevé les progrès notables qui ont été réalisés pendant les 20 dernières années en matière des droits de l'Homme. Il a également fait état des nombreux

défis à relever, notamment les restrictions croissantes aux libertés publiques dans le contexte électoral, la dégradation de la situation économique entraînant la non satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels. Il a conclu en saluant la collaboration excellente avec le Ministère de la Justice et Droits Humains.

Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux et Droits Humains, qui a clôturé la série des discours, s'est félicité du travail et des progrès réalisés par la RDC notamment en ce qui a trait à la lutte contre l'impunité. Il a indiqué que la RDC est le seul pays de la région à avoir envoyé en prison un général de l'armée pour des faits de violence sexuelle par exemple et a donné le pourcentage d'hommes en uniforme poursuivis pour diverses violations des droits de l'Homme. Il a reconnu l'apport du BCNUDH et l'utilité des rapports que ce dernier publie qui facilitent les enquêtes judiciaires et les poursuites, et placé la suite de la collaboration avec le BCNUDH sous des auspices meilleurs. ■

## Interview

# José Maria Aranaz : « La situation actuelle des droits de l'Homme est loin d'être parfaite en RDC...mais elle ne peut être comparée à celle d'il y a 10 ou 15 ans »

José Maria Aranaz est le Directeur du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme (BCNUDH). Dans cet entretien, M. Aranaz retrace l'évolution des droits de l'Homme en RD au cours des deux dernières décennies en offrant son regard sur la situation actuelle ainsi que sur ce qu'il considère comme les principaux défis que devra relever le pays en 2017.

✂ Propos recueillis par le BCNUDH



Photo: MONUSCO

José Maria Aranaz, Directeur du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme (BCNUDH)

**C**ette année marque les 20 ans de la présence du Haut-Commissariat aux droits de l'homme en RDC. Comment définiriez-vous l'évolution de la situation des droits de l'homme sur les deux dernières décennies ?

L'évolution de la situation des droits de l'homme ne peut pas être regardée indépendamment de la situation dans l'ensemble du pays. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a ouvert son bureau dans le pays en 1996

quand le pays portait encore le nom de Zaïre sous le président Mobutu. A cette époque, le pays accueillait des millions de réfugiés rwandais. Peu de temps après, la RDC a dû faire face à deux conflits violents qui ont fait des milliers de morts. Un nouveau gouvernement de transition a été mis en place et la RDC a adopté, pour la première fois de son histoire, une constitution qui offre un des meilleurs cadres de promotion et protection des droits du peuple congolais. La RDC a aussi connu deux cycles électoraux et plusieurs

vagues de violence. L'établissement et la création de groupes armés nationaux et étrangers dans l'Est du pays au cours ces deux dernières décennies ont représenté une lourde menace contre la population civile, en particulier les filles et les femmes qui ont souffert terriblement de violences sexuelles de la part des groupes armés ou des agents étatiques. Une préoccupation majeure de ces dernières deux décennies a été la destruction des institutions étatiques qui devraient apporter une protection adéquate à tous les Congolais.

Le bureau des droits de l'homme a produit le rapport Mapping qui a documenté plus de 600 graves violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire commis par des acteurs nationaux et internationaux en RDC entre 1993 et 2003. Les autorités congolaises ont déployé des efforts considérables dans le rétablissement des institutions étatiques dans les zones en conflit, dans la lutte contre les violences sexuelles avec l'engagement personnel du Président de la République à travers sa Représentante personnelle, dans le désengorgement des prisons, dans la lutte contre l'impunité, dans l'appui à des initiatives législatives telles que l'adoption de la législation de mise en œuvre du Statut de Rome, et dans la ratification des instruments internationaux des droits de l'Homme, tels que la convention relative aux droits des personnes handicapées. Les Etats généraux de la justice convoqués par le Ministre de la justice en 2015, qui ont permis d'identifier les faiblesses du système judiciaire et de proposer des réformes et actions prioritaires, ont envoyé un signal important quant à l'engagement du gouvernement à renforcer le système judiciaire.



Photo MONUSCO

M. Jose Maria Aranaz, Directeur du BCNUDH, et M Maman S. Sidikou, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et Chef de la MONUSCO, présentent le tee-shirt des 20 ans de la présence du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme en RDC

La situation actuelle des droits de l'homme en RDC est loin d'être parfaite et beaucoup reste encore à faire. Mais elle ne peut pas être comparée à la situation d'il y a 10 ou 15 ans.

#### Quelle analyse faites-vous de la situation actuelle des droits de l'Homme en RDC ?

La RDC a actuellement plusieurs provinces en conflit dans l'Est du pays où la majorité des violations des droits de l'homme sont commises par des groupes armés nationaux et étrangers et des agents étatiques. Le conflit dans ces provinces est étroitement associé à l'exploitation illégale des ressources naturelles et empêche la population de se développer normalement. Ces régions connaissent également le plus grand nombre de cas de violence sexuelle. L'entrée du pays dans un nouveau cycle électoral est également préoccupante dans ce sens qu'elle s'accompagne d'une tendance inquiétante à l'augmentation de la répression des droits civils et politiques et des libertés fondamentales, en particulier des membres de la société civile, des médias et des opposants politiques.

A côté de ces deux tendances, une des préoccupations les plus importantes en termes de droits de l'Homme concerne le développement socio-économique du pays. Bien que des progrès ont été réalisés, les indicateurs socio-économiques sont inquiétants : 82% de la population vit

en dessous du seuil d'extrême pauvreté, plus de 60 % n'a pas de travail, etc. Des groupes au sein de la population sont tout particulièrement vulnérables. Même si les femmes constituent la majorité de la population congolaise, elles doivent encore faire face à des difficultés. Des milliers de personnes Albinos ont des besoins particuliers qui doivent être pris en compte, de même que les personnes vivant avec un handicap. Les groupes indigènes doivent être reconnus.

#### Quels sont, selon vous, les défis les plus importants en matière de droits de l'Homme en 2017 ?

2017 sera une année cruciale pour la consolidation des valeurs des droits de l'Homme consacrées par la Constitution congolaise. A mon avis, le pays devra faire face à trois principaux défis. D'abord, une action décisive pour éradiquer les groupes armés nationaux et étrangers est urgente.

En l'absence d'une telle action, le risque que ces groupes s'enracinent durablement dans l'Est de la RDC et deviennent des menaces continues contre la population congolaise est grand.

Deuxièmement, la tendance inquiétante à la répression politique doit être renversée afin de créer les conditions nécessaires pour garantir la crédibilité de tout processus électoral et de dialogue national, de mettre fin aux menaces contre les défenseurs des droits de l'Homme, les journalistes et les médias et de leur permettre un plein exercice de leurs droits et libertés.

Enfin, avec l'appui de la communauté internationale et une action décisive du gouvernement, il doit y avoir une impulsion se traduisant par l'amélioration des conditions socio-économiques des familles congolaises et de leurs conditions de vie. Cela passe d'abord par une éradication de la corruption rampante dans le pays. ■



**AU TRAVAIL  
POUR VOS  
DROITS**

1993 - CONFERENCE MONDIALE  
SUR LES DROITS DE L'HOMME

## Interview

## Alexis Thambwe Mwamba : « Des progrès significatifs ont été réalisés bien qu'il nous reste encore beaucoup à faire »

M. Alexis Thambwe Mwamba est le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux et Droits Humains de la RDC. Dans cet entretien pour Echos de la MONUSCO, il parle de la situation actuelle des droits de l'Homme dans le pays, évoquant ce qu'il considère comme les plus importantes avancées réalisées dans ce domaine en 2016, ainsi que les plus importants défis à relever en 2017.

Propos recueillis par le BCNUDH

### Comment définiriez-vous la situation des droits de l'Homme en RDC ?

La situation des Droits de l'Homme en République démocratique du Congo est édifiante. Des progrès significatifs ont été réalisés bien qu'il nous reste encore

la Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et la Secrétaire générale adjointe des Nations Unies chargée de la lutte contre les violences sexuelles ont visité la RDC cette même année. Chacun a fait une déclaration dont le document a été mis à disposition tant

la réduction de 50% du taux de violences sexuelles en RDC et, notre pays demeure le pays le plus répressif en matière de violations des droits de l'homme. En témoigne, la présence de 4.700 hommes en uniforme dont les Officiers généraux et supérieurs des FARDC et de la PNC parmi les 26.000 condamnés que constituent la population carcérale de la RDC.

Il faut également ajouter les ordonnances du Chef de l'Etat portant mesures de grâce collective et individuelle en faveur de plusieurs condamnés ainsi que les multiples mesures prises en vue de la décrispation de l'environnement politique avant le dialogue.

Il ne serait pas superflu de mentionner parmi ces réalisations, le fonctionnement effectif et efficace de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) durant l'année 2016.

### Quels sont, selon vous, les défis les plus importants en matière des droits de l'Homme en 2017 ?

Parmi les défis importants en 2017, je noterais la sensibilisation de notre peuple sur le contenu et les limites des Droits de l'Homme, la manière de les exercer étant entendu que les droits riment avec les devoirs : certaines personnes oublient leurs devoirs et, nombreuses dérapent jusqu'à commettre des infractions de droit commun dans l'exercice de leurs droits et libertés.

De même, les forces de l'ordre et de sécurité seront davantage formées et sensibilisées sur la manière d'encadrer les manifestants.

### Dans ce sens, quelles sont les actions que le Gouvernement pense entreprendre en 2017 ?

Le Gouvernement devra promouvoir et protéger davantage les Droits de l'Homme. Ceci passe naturellement par la vulgarisation des instruments juridiques internationaux et nationaux relatifs aux Droits de l'Homme et par des séminaires, ateliers et forums de sensibilisation et de formation. ■



Alexis Thambwe Mwamba, Ministre de la Justice, garde des sceaux et Droits humains

beaucoup à faire. Ceci rejoint les déclarations faites au sujet de la RDC par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme; la Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ; la Secrétaire générale adjointe des Nations Unies chargée de la lutte contre les violences sexuelles ; et le Conseil des Nations Unies aux Droits de l'Homme, à travers sa Résolution A/HRC/33/L.26 de septembre 2016.

Tous ont indiqué pour cette année, sans ambages, que la RDC a réalisé des avancées importantes en matière des Droits de l'Homme, en même temps qu'elles ont fait des recommandations à notre pays pour l'optimisation de la promotion et protection des Droits de l'Homme.

Je souligne que le Haut-Commissaire des Nations-Unies aux Droits de l'Homme,

du Gouvernement que des partenaires du secteur des Droits Humains dont le BCNUDH.

### Quelles sont, selon vous, les avancées les plus importantes en matière des droits de l'homme en 2016 ?

Au nombre des réalisations, je peux citer : la promulgation de la loi portant nouveau code de la famille qui améliore sensiblement la situation juridique de la femme mariée ; la promulgation des textes de lois sur la mise en œuvre du Statut de Rome qui renforcent et confirment la lutte contre les crimes internationaux en RDC.

Concernant les thématiques chères à la protection des Droits de l'Homme que sont la lutte contre l'impunité et la lutte contre les violences sexuelles, je tiens à vous rappeler que la Secrétaire générale adjointe des Nations Unies, Madame Bangura, a confirmé

# Mettre fin à l'impunité à travers l'appui à la justice congolaise

La poursuite en justice des responsables de violations ou abus des droits de l'Homme est un devoir des autorités et des institutions de l'Etat en République démocratique du Congo (RDC) envers la société congolaise et plus particulièrement les victimes de ces violations. Une justice efficace est un facteur important de dissuasion pour prévenir de futures violations des droits de l'Homme et constitue une fondation pour la paix et la stabilité. Ainsi, l'impunité est généralement comprise comme l'absence de sanction. Cette impunité peut être de fait lorsqu'il y a une totale absence de droit, ou peut également résulter d'une application partielle ou d'une mauvaise application du droit.

Par Maimouna Tankoano et Hanan Talbi/BCNUDH

En RDC, le pouvoir judiciaire n'est pas présent ou représenté sur toute l'étendue du territoire. Les raisons de ces carences et absences sont nombreuses, dont la persistance du conflit armé, la présence de groupes armés, l'insuffisance de moyens humains et financiers dans des régions particulièrement touchées par le conflit et où un nombre important de violations des droits de l'homme sont documentées. A titre d'exemple, entre le 1er janvier 2014 et le 31 mars 2016, au moins 447 éléments des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et 155 agents de la Police nationale congolaise (PNC) ont été condamnés par la justice



Photo MONUSCO

De janvier 2014 à mars 2016 au moins 447 éléments des FARDC et 155 de la PNC ont été condamné par la justice pour des faits constitutifs de violation des droits de l'Homme

congolaise pour des faits constitutifs de violations des droits de l'homme. Malgré ces efforts remarquables, et compte tenu des difficultés structurelles et financières affectant le système judiciaire, le nombre de condamnations reste faible par rapport aux 4.032 violations des droits de l'homme commises par les agents de l'Etat documentées pendant la même période.

Face à ces défis, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme en RDC (BCNUDH) appuie la justice congolaise afin qu'elle puisse travailler et rendre justice à tous les Congolais, démontrant ainsi l'engagement des autorités congolaises de poursuivre les auteurs de violations des droits de l'Homme en justice non seulement par des paroles mais aussi par des actes.

Le travail d'appui à la lutte contre l'impunité se fait à toutes les étapes de la chaîne pénale, avec les juges des cours et tribunaux militaires et civils et aussi les auditeurs, procureurs et enquêteurs. Cet appui cherche à accroître l'indépendance et l'efficacité du système judiciaire en mettant sur place différents mécanismes de lutte contre l'impunité.

Ainsi, le BCNUDH apporte un soutien pour l'organisation des tribunaux mobiles et des audiences foraines qui, en se déplaçant sur les lieux de viendes victimes ou le lieu de commission des violations des droits de l'Homme, permettent de rapprocher la justice aux justiciables. Lorsque les lieux de commission des crimes sont inaccessibles, le BCNUDH, avec d'autres sections de la MONUSCO et des partenaires nationaux

et internationaux, apporte un soutien logistique et financier aux enquêtes sur les violations graves des droits de l'Homme à la demande des fonctionnaires commis à ce travail, notamment la justice civile et militaire. Depuis 2012, le BCNUDH a appuyé 42 missions conjointes d'enquête et 23 audiences foraines.

Ainsi, lors du procès du Lieutenant-Colonel Bedi Mobuli Engangela, alias Colonel 106, qui a conclu par sa condamnation le 15 décembre 2014, des mesures de protection ont été mises en place afin de garantir l'anonymat des victimes, tels que l'usage de déguisements, de cloisons, de noms de code et le recours à des psychologues pour l'ensemble des victimes. Dans le dossier Minova, pour lequel un verdict a été rendu le 5 mai 2014, la Cour militaire opérationnelle a accepté la mise en place de mesures de protection pour les victimes qui ont également pu bénéficier d'un soutien psychologique et d'une assistance en matière de transport pour se rendre à l'audience.

La lutte contre l'impunité passe également par un soutien nécessaire à la formation des acteurs de la chaîne pénale. Renforcer la capacité des acteurs judiciaires en matière de législation nationale mais aussi sur l'application des instruments juridiques internationaux et régionaux, permet de promouvoir les droits des victimes qui participent au processus judiciaire mais aussi d'appuyer les magistrats et enquêteurs à faire une meilleure application du droit et donc, à rendre une justice juste et équitable. ■



**Visite du Secrétaire général Adjoint aux Droits de l'Homme en RDC**

**Andrew Gilmour appelle à l'ouverture de l'espace démocratique et au respect des libertés fondamentales pour tous**

Photo MONUSCO

Andrew Gilmour lors de sa visite à la prison centrale de la Kasapa à Lubumbashi

L'évaluation de la situation générale des droits de l'Homme en République démocratique du Congo a été au centre de la visite officielle du Secrétaire général Adjoint des Nations Unies pour les droits de l'Homme, Andrew Gilmour, effectuée du 21 au 26 novembre 2016, à Kinshasa ainsi que dans l'Est du pays.

Par le BCNUDH

**A**u cours de sa mission en RDC, après celle du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme en juillet dernier, Andrew Gilmour s'est rendu respectivement à Lubumbashi dans la province du Haut-Katanga et à Goma chef-lieu de la province du Nord-Kivu.

A Kinshasa, il s'est entretenu avec différentes autorités nationales, notamment les Ministres de l'Intérieur, de la Défense, de la Justice ; des représentants du Ministère des Affaires étrangères et ceux des Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC), l'Administrateur général de l'ANR (Agence nationale de renseignements), le Commissaire général de la PNC (Police nationale congolaise) ; le Président du Sénat et le Président de l'Assemblée Nationale ; le Gouverneur de la ville-province de Kinshasa. Il a également échangé avec la Commission Nationale des Droits de l'Homme, des représentants de la société civile et des diplomates accrédités

à Kinshasa. Il a visité la prison centrale de Makala avant de poursuivre son voyage à Lubumbashi où il a été reçu en audience par le Gouverneur du Haut-Katanga et les responsables administratifs de la prison de Kasapa.

Lors de ses divers entretiens, tout en reconnaissant les efforts déployés par les autorités congolaises pour relever certains défis tels que la lutte contre les violences sexuelles, M. Gilmour a essentiellement soulevé les préoccupations partagées au niveau international face au rétrécissement de l'espace démocratique et les violations des droits politiques ainsi que les libertés fondamentales. Il a insisté particulièrement sur les restrictions aux libertés d'expression, de la presse et de manifestation, mais aussi sur les arrestations et détentions arbitraires.

Le Secrétaire général adjoint aux droits de l'Homme a demandé aux autorités congolaises d'ouvrir l'espace démocratique, de respecter les droits de l'homme et

les libertés fondamentales pour tous, y compris les activistes de la société civile et les opposants politiques ; de libérer tous les prisonniers de conscience et de poursuivre en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme, comme condition préalable pour garantir un processus électoral crédible et pacifique. M. Gilmour a transmis à l'Administrateur Général de l'ANR une liste de 61 personnes détenues par ses services au-delà du délai légal exigeant leur libération ou leur transfert devant la justice.

Il a également appelé les autorités congolaises à adopter un cadre légal national de protection des défenseurs des droits de l'homme ; à promulguer la loi portant la liberté de manifestation et à ratifier la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance.

Après sa visite, M. Gilmour a rendu compte au Conseil des Droits de l'Homme à Genève, le 30 novembre, puis au Conseil de Sécurité des Nations Unies à New York. ■

## Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme

# Une feuille de route vers l'ouverture de l'espace démocratique jugée nécessaire

Un an après la publication de son rapport sur les violations des droits de l'Homme en période électorale en République démocratique du Congo, le Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) continue de s'inquiéter de l'évolution de la situation, la tendance à la réduction de l'espace démocratique s'étant accélérée.

Par Hélène Devaux/BCNUDH

Le 8 décembre 2015 a marqué la publication du Rapport du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme (BCNUDH) sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales en période pré-électorale en RDC, entre le 1er janvier et le 30 septembre 2015. Ce rapport identifiait une liste de recommandations aux autorités congolaises ainsi qu'aux partis politiques, médias et société civile.

Le BCNUDH a recommandé au Gouvernement de la RDC de prendre les mesures nécessaires pour ouvrir l'espace démocratique à travers le respect des libertés d'opinion, d'expression et de réunion pacifique, et de contribuer ainsi à garantir la crédibilité du processus électoral. Pendant la période sous examen, il s'est avéré que la tendance à la réduction de l'espace démocratique s'est accélérée. Du 1er décembre 2015 au 30 novembre 2016, le BCNUDH a documenté 885 violations des droits civils et politiques et des libertés fondamentales, ce qui constitue plus du quadruple de la période allant du 1er janvier 2015 au 30 novembre 2015, au cours de laquelle le BCNUDH avait documenté 215 violations de ce type. Les libertés d'opinion et d'expression ont particulièrement été restreintes (185 cas) ainsi que la liberté de réunion pacifique (274 cas). Au moins huit interdictions générales de manifestation publique ont été décidées par les autorités congolaises depuis 2015 (Bandundu, Kalemie, province de Mai Ndombe, Lubumbashi, Kinshasa, Kisangani, Bunia et Matadi).

Aussi, le Gouvernement devait mener des enquêtes promptes, indépendantes, crédibles et impartiales sur les violations des droits de l'Homme. Le BCNUDH a constaté que les autorités congolaises ont annoncé l'ouverture d'enquêtes, notamment concernant la répression des manifestations du 19 septembre 2016, dont certaines n'ont pas encore donné de résultats crédibles. Selon les informations disponibles, sur la période couvrant décembre 2015 à novembre 2016, seuls 176 éléments des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et 65 membres de la Police nationale congolaise (PNC) ont été condamnés pour des faits constitutifs de violations des droits de l'homme.

Le BCNUDH a recommandé au Gouvernement de procéder à la libération de toutes les personnes arrêtées et détenues illégalement et/ou arbitrairement. A ce sujet, des mesures de décrispation ont été prises, notamment après la visite du Haut-Commissaire aux droits de l'homme en RDC au mois de juillet 2016. Suite aux décrets présidentiels et aux mesures prises par le Ministre de la Justice en juillet et août

2016, 22 prisonniers politiques ou d'opinion ont été libérés. Du 1er décembre 2015 au 30 novembre 2016, au moins 215 personnes ont été arrêtées en relation avec l'exercice de leurs libertés publiques et/ou droits civils et politiques, desquels 72 prisonniers de conscience sont toujours en détention.

Autres recommandations : Mettre fin aux arrestations arbitraires et détentions au secret sans supervision judiciaire par les services de renseignements notamment l'Agence Nationale de Renseignement (ANR). Cependant, du 1er décembre 2015 au 30 novembre 2016, au moins 217 personnes ont été arrêtées par l'ANR, dont la grande majorité ont été détenues au-delà du délai légal de garde à vue.

Une recommandation a été faite de recourir à la force lors des opérations de maintien de l'ordre par des membres des forces de défense et de sécurité que lorsqu'il en est strictement nécessaire et de manière proportionnelle avec le but légitime poursuivi. Des exemples, en particulier récents, ont démontré la volonté des autorités et des services de défense et de sécurité d'encadrer les manifestations pacifiques conformément au droit national et au droit international. Tel a été le cas du retour d'Etienne Tshisekedi et de la manifestation du 27 au 31 juillet 2016, où, notamment, aucune arme létale n'a été déployée. Cependant, d'autres exemples démontrent que des efforts restent à faire. Tel est le cas de la répression des manifestations du 19 septembre 2016 au cours desquelles des agents des forces de sécurité ont tué au moins 48 personnes à Kinshasa et blessé au moins 85 autres à Beni et Goma (Nord Kivu), Kinshasa et Matadi (Kongo Central).

Il a été aussi recommandé de remettre le projet de loi portant protection des défenseurs des droits de l'homme à l'agenda de l'Assemblée nationale en vue de son adoption; et pour le Sénat, adopter la proposition de loi fixant les mesures d'application de la liberté de manifestation afin de respecter le régime d'information préalable pour les manifestations : Ces deux projets de loi sont toujours en attente d'adoption par le Parlement.

Le BCNUDH a, enfin, recommandé aux partis politiques, aux médias et à la société civile : de respecter et promouvoir publiquement le respect par leurs militants, membres ou employés des droits garantis par la Constitution, des lois nationales, du Code de conduite des partis politiques et des médias, et de l'ordre public. Et de ne recourir et ni inciter à des actes de violences et d'instrumentalisation, particulièrement des groupes des jeunes. ■

# Le respect des droits de l'homme, une condition sine qua non au renforcement de la protection des civils en RDC

« La protection des civils renvoie ...à toutes les activités visant à renforcer le respect du droit international, notamment les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés, dans les situations de conflit armé. Elle implique une synergie d'actions entre les autorités de l'Etat, la société civile, les agences des Nations Unies et les ONG internationales ».

Par Fatouma Toure et Perry Mbibong/BCNUDH

La protection des civils constitue l'un des défis majeurs en RDC pour la stabilité et la paix dans le pays. La population civile continue de subir de nombreuses exactions et violations des droits de l'homme et est victime de violence de toute sorte dans le cadre de conflit armé dans l'Est du pays. Cette situation peut être attribuée en grande partie à l'absence ou la faiblesse des institutions étatiques, ce qui favorise la prolifération des groupes armés, avec comme corollaire des attaques

communautés qui défient son autorité sur fond d'incompétence. Ce défi est également lié à l'exploitation naturelle des ressources.

A titre illustratif, de janvier à octobre 2016, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) a documenté dans l'est du pays 2 659 violations des droits de l'homme, dont 1 446 perpétrées par des groupes armés, soit 54% du nombre total, et 1 208 par les agents de l'Etat, soit 46%. Conséquemment, 650 personnes ont été tuées (dont 511 par des

dans la province du Nord Kivu, plus de 35 personnes déplacées ont été tuées dans un site. Entre janvier 2014 et mars 2016, le BCNUDH a documenté au moins 3.356 abus des droits de l'homme commis par des combattants présumés appartenir aux différents groupes armés ; pourtant, seuls 28 membres de groupes armés ont été condamnés pour des faits constitutifs d'abus de droits de l'homme pendant cette même période.

La responsabilité de protéger les civils incombe en tout premier lieu à l'Etat. Cependant, conscient des grands défis qu'elle pose en RDC, la communauté internationale s'est engagée auprès des autorités congolaises pour l'aider dans cette grande tâche. La protection des civils renvoie alors à toutes les activités visant à renforcer le respect du droit international, notamment les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés, dans les situations de conflit armé. Elle implique une synergie d'actions entre les autorités de l'Etat, la société civile, les agences des Nations Unies et les ONG internationales. Ces actions peuvent comprendre l'établissement des mécanismes de prévention et de résolution des conflits, les opérations militaires et la reddition volontaire des groupes armés.

Il est clair qu'il existe une très grande convergence entre le renforcement de la protection des civils et la capacité de l'Etat à respecter et faire respecter les droits de l'homme. Cela est d'autant plus vrai si l'on considère que les situations de conflit armé résultent généralement du mépris des droits fondamentaux par les parties au conflit et de l'absence d'institutions fortes et légitimes capables de résorber les menaces posées par les groupes armés. En d'autres termes, la protection des civils n'est possible que lorsqu'il existe des institutions capables de s'acquitter de cette responsabilité et d'imposer la paix. ■



Une patrouille mixte FARDC-MONUSCO dans le cadre de la protection des civils

systematiques et sporadiques contre la population civile dans un climat d'impunité totale. Le manque de confiance entre les forces de sécurité et les communautés locales, ayant insufflé la création des milices d'autodéfense, contribue aussi à éroder les principes de l'Etat de droit et à aggraver la vulnérabilité de la population civile. Ainsi les institutions de l'Etat qui doivent servir de remparts contre les violations des droits de l'homme se trouvent fragilisées par les activités des groupes armés d'une part et des

groupes armés et 139 par des agents de l'Etat) et de nombreux biens pillés. Parmi les groupes armés, les combattants des Forces de résistance patriotiques de l'Ituri (FRPI) sont les principaux auteurs de ces cas. En outre, des sites de déplacés ont été attaqués et pillés par des groupes armés, entraînant de nouveaux déplacements de population et l'accroissement des besoins humanitaires (eau, nourriture, abri et médicament). Par exemple, le 27 novembre 2016 à Luhanga (+/- 19 km SE de Loufu, territoire de Lubero),

## La spécialisation de la justice en matière de VSBG en RDC

# Pour un renforcement de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes

Les pouvoirs publics «prennent des mesures pour lutter contre toute forme de violences faites à la femme dans la vie publique et dans la vie privée» et «veillent à l'élimination des violences sexuelles». Articles 14 al.3 et 15 al.1, Constitution de la RDC.



Photo MONUSCO

Séance d'information juridique aux étudiants de Kalemie par la Substitute du Procureur de Kalemie

Dans le souci de mettre en application ces dispositions constitutionnelles, le Procureur Général de la République a pris une circulaire datant du 6 février 2014 installant des cellules spéciales pour la répression des infractions de violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) au sein des parquets de grande instance de la RDC. Ces cellules, composées de magistrats désignés par le Procureur de la République, ont pour mission particulière de centraliser l'action du parquet dans la recherche et la répression des infractions de VSBG, précisément d'instruire tous les dossiers ouverts à ce sujet et représenter le ministère public aux audiences. Il s'agit d'un maillon fort intégré dans la chaîne de la répression.

Par Charlotte Songue/BCNUDH

Les violences sexuelles sont des infractions au regard du droit congolais en vertu des lois N. 06/018 et 06/019 du 20 juillet 2006, mais aussi des violations de droits humains fondamentaux à savoir le droit à la dignité, à la liberté, à l'intégrité physique, à la santé, à la sûreté de sa personne et à la vie. Elles retiennent l'attention de l'Etat congolais qui a couplé la loi sur les violences sexuelles avec la Stratégie nationale de lutte contre les

violences basées sur le genre, pourvoyant ainsi des outils spécialisés aux institutions, aux organisations et aux acteurs, entre autres des cliniques juridiques des ONG, pour lutter efficacement contre le fléau des violences sexuelles.

Les cellules spéciales au sein des parquets s'impliquent pleinement dans le Groupe de Travail Lutte contre l'Impunité de la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre mise en place

depuis 2009, codirigé par le Ministère de la Justice et des Droits Humains et le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH).

Pour faciliter l'atteinte de leurs objectifs, le BCNUDH s'est engagé auprès des cellules spéciales dans la prévention et la répression des VSBG à travers le Projet d'appui de l'Equipe d'Experts des Nations. En 2016, le BCNUDH a ainsi appuyé le déploiement de 18 femmes magistrats vers les cellules spéciales de Bunia, Beni, Butembo, Bukavu, Uvira et Kalemie, offert des équipements aux cellules des parquets précités en plus de celui de Goma, y compris un container pour bureaux à la cellule de Bukavu. Les sept cellules spéciales ciblées sont aussi accompagnées dans les audiences foraines, les missions d'inspection des lieux de détention et les échanges avec les cliniques juridiques et les officiers de police judiciaire. Enfin, le BCNUDH appuie les cellules spéciales dans ses activités de prévention des VSBG, lors de séances d'information juridiques, de sensibilisation des leaders communautaires et divers groupes (ONG, associations de femmes, élèves et étudiants, tenanciers de bars, restaurants et hôtels et les enseignants). ■



Photo MONUSCO

Entretien avec une victime de violence sexuelle à Mbuji Mayi



*Bonne et heureuse année 2017 !*

La rédaction d'Echos de la MONUSCO



**SE CONNECTER À NOUS**

[www.monusco.unmissions.org](http://www.monusco.unmissions.org)  
[www.facebook.com/monusco.org](https://www.facebook.com/monusco.org)  
[www.twitter.com/monusco](https://www.twitter.com/monusco)  
[www.youtube.com/monusco](https://www.youtube.com/monusco)  
[www.flickr.com/monusco](https://www.flickr.com/monusco)